

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Annie Forest

<https://www.cadre21.org/membres/c7779dd8c2a10a7d97970730>

Date d'obtention : 2022-03-08 16:26:14

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que le cadre fourni par la méthode d'intervention permet d'intervenir selon les meilleures pratiques, de façon claire et dirigée. Que le délai d'intervention est vraiment plus court, ce qui est avantageux pour tous les jeunes impliqués. Que le partenariat entre le milieu scolaire, les services policiers et le DPCP est avantageux pour toutes les parties et essentiel pour le bon fonctionnement de cette méthode d'intervention.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je saurai exactement quelles informations demander afin d'avoir un portrait complet de la situation. Je pourrai facilement faire la part des choses entre l'application de cette méthode afin d'intervenir sur la situation sans tomber dans l'intervention psychosociale dans un premier temps, tout en demeurant bienveillante pour tous les jeunes rencontrés.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À appliquer le processus en étant la plus transparente possible pour les jeunes, à être claire sur le transfert d'informations étant donnée que je suis membre d'un ordre professionnel, à être rassurante et accueillante pour tous les jeunes, instigateurs ou victimes.